

## Processus des demandes d'aide au SCES

Pour éviter les erreurs, pour l'essentiel, les formulaires se remplissent « on line ».

### L'inscription est en trois phases :

- 1 **Inscription en ligne du directeur d'établissement** pour un de nos projets d'aide spécifique :  
Achat matériel - Certification - Activité de Séjour - Activité de journée.

Pour éviter le temps perdu et les déceptions : seules les demandes pouvant être traitées donneront la possibilité de passer à la phase deux de l'inscription (nombre de demandes / budget SCES alloué au projet).

- 2 **Description du projet** et de ses caractéristiques pédagogiques et culturelles : nombres d'élèves impactés, coût...

Quelques jours après l'inscription, le document de **Description du projet** sera envoyé au chef d'établissement qui peut ainsi (ou le professeur désigné) le compléter !

(Les pièces justificatives : photos des dépliants publicitaires, scan des offres de prix..., doivent être annexées à ce document !!!).

Une fois complété le document et validé, ce formulaire sera automatiquement renvoyé au SCES

Après analyse, les projets acceptés seront valorisés, le **DOCUMENT DE CRÉANCE** vous sera ensuite envoyé.

- 3 **Demande de créance** : Elle sera complétée après l'organisation du projet.

Elle doit être imprimée, complétée puis signée par le chef d'établissement.

Elle doit ensuite être scannée, et renvoyée à nos services par courriel **avec un fichier attaché** (ce document consiste en la copie d'un article de presse, ou la capture écran de la publication du projet sur votre site/Facebook).

### Résumé visuel de la procédure :

- 1 **Inscription au projet** ➡ Si la limite de notre budget est atteinte ➡ Courriel de refus.  
➡ Autorisé par le budget SCES ➡ Courriel avec nouveau formulaire

2 **Description du projet** : Document envoyé au chef d'établissement

Analyse du dossier par SCES : ➡ Courriel de refus  
➡ Courriel avec nouveau formulaire

3 **Réception de la demande de créance** : Organisation et publication du projet

Validation du document par le chef d'établissement

➡ Versement des montants de l'aide par le SCES

L'aide SCES sera versée **après organisation et publication de l'activité sur le site / Facebook de l'établissement** (description de l'activité, photos avec mention du SCES), mise en lien par le TAG @SCESWBE ou #SCESWBE. ➡ **Versement de la subvention par le SCES.**